



2024-01-10

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de janvier tenue ce **mercredi 10^e jour du mois de janvier 2024 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents madame la conseillère Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, et messieurs les conseillers Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier, Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à madame la conseillère et messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 6 décembre 2023 et des séances ajournées tenues le 11 et le 20 décembre 2023 (décision)**
5. **Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 **Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de décembre 2023 (décision)
 - 5.1.3 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)
 - 5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 2 000 \$ - Ratification (décision)
 - 5.1.5 Renouvellement de diverses adhésions pour l'année 2024 – Autorisation budgétaire (décision)
 - 5.1.6 Signature des actes légaux de la MRC au cours de l'année 2024 – Autorisation au Préfet et à la directrice générale et greffière-trésorière (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- 5.1.7 Changement des signataires – Comptes de la MRC – Autorisation (décision)
- 5.1.8 Amendement à la résolution numéro CA-2023-05-164 - Formation sur le service à la clientèle – Offre du Cégep Garneau – Ratification (décision)
- 5.2 Ressources humaines**
 - 5.2.1 Contrat de travail de la direction générale – Proposition d'addendum (décision)
 - 5.2.2 Participation au Rendez-vous national du développement local organisé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) les 23 et 24 avril 2024 – Autorisation (décision)
 - 5.2.3 Fin de la période d'essai – Conseillère aux entreprises et à la mesure STA – Recommandation de la directrice du Service de développement du territoire (décision)
- 5.3 Ressources matérielles**
 - 5.3.1 Vérification des équipements de sécurité incendie et panneau d'alarme – Octroi du contrat - Autorisation de signature (décision)
 - 5.3.2 Achat de licences du logiciel Rainbow pour les téléphones portables – Autorisation (décision)
- 5.4 Évaluation foncière**
 - 5.4.1 Contrat de services professionnels en évaluation foncière – Recommandation du Comité Évaluation foncière (recommandation)
 - 5.4.2 Examen du rôle d'évaluation – Équilibrage facultative et obligatoire – Mandat à la firme Servitech (recommandation)
- 6. Gestion stratégique**
 - 6.1 Organisation de la MRC**
 - 6.1.1 Priorités du Comité administratif pour l'année 2024 - Adoption (décision)
 - 6.1.2 Commissions, comités et Conseil des maires sans papier (recommandation)
 - 6.2 Développement du milieu**
 - 6.2.1 350^e anniversaire de la Seigneurie Petite Nation - Octroi d'un mandat à titre de chargé de projet – Recommandation du Comité de sélection (décision)
 - 6.3 Développement économique**
 - 6.3.1 Fonds de visibilité en Petite nation – Productions Les deux Vallées – Petite nation en fête 2024 (décision)
 - 6.3.2 Subvention parcours PME 5.0 – 2^e cohorte avec l'École des entrepreneurs du Québec – Experts conseils (décision)
 - 6.3.3 Gestion des Fonds local d'investissement (FLI), Fonds local de solidarité (FLS), Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) – Radiation de prêts (décision)
 - 6.3.4 Amendement à la résolution numéro CA-2023-12-350 – Entente annuelle avec Médialo – Ajustement du montant – Autorisation (décision)
 - 6.3.5 Renouvellement de la Convention de partenariat du programme Créavenir Outaouais – Autorisation (décision)
 - 6.3.6 Développement touristique – Budget 2024 (décision)



- 6.3.6.1 Achat de publicité pour la saison hivernale - Événements attractions Québec – Autorisation (décision)
- 6.3.6.2 Projet « 148 en folie » - Édition 2024 – Mandat au Service de développement du territoire – Autorisation (décision)
- 6.3.6.3 Mise à jour et impression d'une carte promotionnelle estivale – Autorisation (décision)
- 6.3.6.4 Promotion touristique – Création de concours pour l'année 2024 (décision)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

- 6.4.1 Modification à l'entente de paiement avec Maxxum concernant l'élaboration du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) (décision)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.6 Transport

7. Correspondance

8. Diverses demandes d'appui

- 8.1 Appui à la MRC d'Antoine-Labelle – Dénonciation des impacts de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (recommandation)
- 8.2 Appui à la MRC du Granit – Financement des centres de répartition secondaires 9-1-1 incendie (recommandation)
- 8.3 Appui à la MRC du Granit – Couverture cellulaire et exigences quant à la modernisation du service 9-1-1 (recommandation)

9. Calendrier des rencontres

- 9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de janvier à décembre 2024 (information)
- 9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 24 janvier 2024 (information)

10. Sujets divers

11. Période de questions et propos des membres

12. Ajournement de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2024-01-001

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2024-01-002

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :
L'ordre du jour soit adopté tel que déposé;

Adoptée.

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2023 ET DES SÉANCES AJOURNÉES
TENUES LE 11 ET LE 20 DÉCEMBRE 2023**

CA-2024-01-003

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 6 décembre 2023 et
des séances ajournées tenues le 11 et le 20 décembre 2023, lesquels
sont déposés au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :
Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 6 décembre 2023 et des
séances ajournées tenues le 11 et le 20 décembre 2023 soient adoptés tel que rédigés
et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

**5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES
REPRÉSENTANTS DE COMITÉS**

CA-2024-01-004

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :
Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après
énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon	Divers déplacements au 31 décembre 2023	114.24 \$
Carol Fortier	Signature acte de vente et participation au Prix David (Gatineau)	125.97 \$

ET QUE :
La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer
les suivis de la présente résolution.

Adoptée.



5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2023

CA-2024-01-005

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques et des prélèvements du mois de décembre 2023 soit les chèques numéros 24503 à 24542 totalisant un montant de 314 476.69 \$, les prélèvements numéros 4001 à 4059 totalisant un montant de 180 113.80\$, ainsi que les salaires pour le mois de décembre, soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au 02 décembre 2023	19 215.89 \$
Salaires au 09 décembre 2023	22 479.96 \$
Salaires au 16 décembre 2023	26 335.12 \$
Salaires au 23 décembre 2023	20 465.64 \$
Salaires au 30 décembre 2023	21 594.27 \$
Salaires maladie décembre 2023	21 173.28 \$
Salaires des élus-décembre 2023	23 337.25 \$
Total des salaires	154 601.41 \$
Comptes fournisseurs (chèques)	314 476.69 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)	180 113.80 \$
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES	494 590.49 \$

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES AVEC ÉCART À LA RÉOLUTION – RATIFICATION

Le sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 2 000 \$ - RATIFICATION

CA-2024-01-006

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement de factures de moins de 2 000 \$, conformément au règlement numéro 066-2004 ;

ATTENDU que de telles dépenses ont été autorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
ADMQ	02-13000-454	120.00	GESTION CONTRACTUELLE



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

KONE	02-13000-522	1076.10	PÉRIODE D'ENTRETIEN - 1 DÉC 2023 AU 29 FÉV 2024
LEBLANC ET ASSOCIÉS	02-16000-900	1485.00	HONORAIRES PROFESSIONNELS_GESTION DES RH
DEVEAU	02-12001-412	904.70	SERVICES RENDUS ET HONORAIRES_CONSULTATION GÉNÉRALE
INTERNET PAPINEAU	02-62400-690	194.85	URGENCE REMPLACEMENT BATTERIES UPS_MUN. DE PLAISANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.5 RENOUELEMENT DE DIVERSES ADHÉSIONS POUR L'ANNÉE 2024 – AUTORISATION BUDGÉTAIRE

CA-2024-01-007

ATTENDU que la MRC est membre de plusieurs organismes, associations et regroupements professionnels et que certaines de ces adhésions viennent à échéance prochainement;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler lesdites adhésions suivantes :

Association	Numéro département	Adhésion annuelle (tx non incluses)
Annuaire des subventions	02-62203-993	129.95 \$
AOMGMR (Association des organismes municipaux de gestion des MR)	02 45400 494	350 \$
APDEQ – Multi membres	02 62200 494	1 317.61 \$
Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)	02 13100 494	280 \$
Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec	02-45400-494	175 \$
Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ)	02-61005-494	505 \$
Association des gestionnaires en sécurité incendie du Québec	02-22000-494	295 \$

**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**



Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ)	02-62200-494	810 \$
Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ)	02-13000-494	725 \$
Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)	02-13000-494	495 \$
Association des parcs régionaux du Québec	02-62600-494	275 \$
Association des professionnels de chauffage	02-22000-494	285 \$
Association de sécurité civile du Québec	02-22000-494	80 \$
Association des techniciens en prévention incendie du Québec	02-22000-494	220 \$
CANVA	02-62009-690	149.99 \$
Chambre de commerce Vallée Petite-Nation	02 62200 494	225 \$
Corporation des loisirs	02-70200-494	60 \$
CRAAQ	02-62008-640	3 399 \$
CREDDO	02-45400-494	150 \$
Culture Outaouais	02-70200-494	250 \$
Équifax	02-62200-412	1 309 \$
Événements attractions Québec	02-62009-690	440 \$
Fédération québécoise des municipalités (FQM)	02-11000-494	489.92 \$
Jurismédia	02-62200-412	820 \$
Kahoot	02-62009-690	432 \$
Le Droit	02 13000 494	109.95 \$
Loisir sport Outaouais	02-62008-494	86 \$
MailChimp	02 62200 993	1 212.24 \$ (101.02x12 mois)
Ministère de la Justice (service de certification du MJQ)	02-62600-494	275 \$
OBV – RPNS	02-45400-494	500 \$
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec	02-62600-494	684 \$
Québec Municipal	02-13000-494	832 \$
Regroupement des gens d'affaires du Lièvre (RGADL)	02-62200-494	86.97 \$
Site-Web Petite-Nation	02 62200 993	600 \$
Site-Web MRC	02 62200 993	600 \$



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

SSP Télécom	02-66000-430	3492.63 \$
Survey Monkey	02 13000 494	972 \$
Tourisme Outaouais	02-62009-690	855 \$
Union des municipalités du Québec (UMQ)	02-11000-494	2 416.21 \$

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le renouvellement des diverses adhésions mentionnées ci-dessus pour l'année 2024;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC en fonction des postes budgétaires identifiés ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.6 SIGNATURE DES ACTES LÉGAUX DE LA MRC AU COURS DE
L'ANNÉE 2024 – AUTORISATION AU PRÉFET ET À LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

CA-2024-01-008

ATTENDU que la MRC de Papineau est impliquée régulièrement dans la conclusion d'actes légaux en relation avec ses diverses compétences, notamment en ce qui a trait à l'ancien Centre local de développement (CLD) Papineau, la gestion du Fonds local d'investissement (FLI) et la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

ATTENDU que généralement, ces actes légaux sont administratifs et nécessitent la signature du directeur général et greffier-trésorier et/ou du préfet, lesquels officialisent le consentement de la MRC;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser le préfet et la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents légaux requis, au nom de la MRC de Papineau, pour conclure des ententes, des actes légaux ou tout autre document conformément aux lois, à la réglementation applicable et aux pouvoirs qui leur sont conférés au cours de l'année 2024;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le préfet et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Roxanne Lauzon, à signer tous les documents légaux requis, au nom de la MRC de Papineau, conformément aux lois, à la réglementation applicable et aux pouvoirs qui leur sont conférés pour l'année 2024;

QU' :

En l'absence du Préfet ou de la greffière-trésorière et de la directrice générale, le Préfet suppléant, monsieur Denis Tassé, et le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, monsieur Rémy Laprise, soient autorisés à signer tous les documents



légaux requis, au nom de la MRC de Papineau, conformément aux lois, à la réglementation applicable et aux pouvoirs qui leur sont conférés pour l'année 2024;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.7 CHANGEMENT DES SIGNATAIRES – COMPTES DE LA MRC – AUTORISATION

CA-2024-01-009

ATTENDU la résolution numéro 2023-12-264, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 décembre 2023, confirmant la nomination de monsieur Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier, à titre de préfet suppléant;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le nom du préfet suppléant à titre de signataire aux divers comptes de la MRC, en l'absence du Préfet;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise monsieur Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier, à agir à titre de signataire aux comptes de la MRC de Papineau, en l'absence du Préfet, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2024;

ET QUE :

Monsieur le Préfet, monsieur le préfet suppléant et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires afin d'authentifier la présente décision.

Adoptée.

5.1.8 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO CA-2023-05-164 - FORMATION SUR LE SERVICE À LA CLIENTÈLE – OFFRE DU CÉGEP GARNEAU – RATIFICATION

CA-2024-01-010

ATTENDU la résolution numéro CA-2023-05-164, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 10 mai 2023, acceptant l'offre de services du Cégep Garneau pour la formation « Les meilleures pratiques en service à la clientèle » aux employés de la MRC;

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender ladite résolution puisqu'un montant additionnel de 510 \$ doit être autorisé dans le cadre de ladite formation;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif amende la résolution numéro CA-2023-05-164 et autorise la dépense additionnelle de 510 \$ liée à la formation « Les meilleures pratiques en service à la clientèle » offerte aux employés de la MRC en septembre 2023;

ET QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

La greffière-trésorière et directrice générale soit autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – PROPOSITION D'ADDENDUM

Ce sujet sera traité ultérieurement dans le cadre de la présente séance.

5.2.2 PARTICIPATION AU RENDEZ-VOUS NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ORGANISÉ PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) LES 23 ET 24 AVRIL 2024 – AUTORISATION

CA-2024-01-011

ATTENDU la tenue du Rendez-vous national du développement local organisé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) les 23 et 24 avril 2024 à Lévis;

ATTENDU qu'il est opportun que la MRC de Papineau y soit représentée par son Préfet, monsieur Benoit Lauzon, ainsi que par sa directrice générale, madame Roxanne Lauzon;

ATTENDU que les frais d'inscription pour participer à l'événement s'élèvent à 300 \$, excluant les taxes, par participant;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC de Papineau autorise la dépense relative à l'inscription du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, et de la directrice générale, madame Roxanne Lauzon, lors du Rendez-vous national du développement local de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) prévu les 23 et 24 avril 2024 à Lévis;

ET QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport du Préfet et de la directrice générale leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC.

Adoptée.

5.2.3 FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI – CONSEILLÈRE AUX ENTREPRISES ET À LA MESURE STA – RECOMMANDATION DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Ce sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 30 janvier prochain.

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 VÉRIFICATION DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ INCENDIE ET PANNEAU D'ALARME – OCTROI DU CONTRAT - AUTORISATION DE SIGNATURE



CA-2024-01-012

- ATTENDU que le bâtiment de la MRC de Papineau est considéré « bâtiment public »;
- ATTENDU que ce bâtiment doit être conforme aux exigences et aux normes reliées à la sécurité des occupants dans les bâtiments publics ;
- ATTENDU qu'à la suite de l'installation d'un panneau d'alarme incendie, il y a lieu de vérifier ce système annuellement conformément aux normes et au code en vigueur ;
- ATTENDU la recommandation positive formulée par la direction générale à l'égard de l'offre de service soumise par l'entreprise Alarme GS;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de l'entreprise Alarme GS et autorise la dépense de 699 \$, excluant les taxes applicables, pour la vérification annuelle du panneau d'alarme incendie ainsi que de ses composantes reliées à la sécurité incendie telles qu'identifiées sur l'offre de service pour les années 2024 à 2027;

QUE :

Ladite dépense, représentant une somme de 2 796 \$ excluant les taxes, soit financée à même le budget d'exploitation de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-13000-522;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**5.3.2 ACHAT DE LICENCES DU LOGICIEL RAINBOW POUR LES
TÉLÉPHONES PORTABLES – AUTORISATION**

CA-2024-01-013

- ATTENDU la résolution numéro CA-2023-11-312, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 1^{er} novembre 2023, autorisant la participation de la MRC à un projet d'essai de trois mois du logiciel Rainbow, lequel permet de convertir les appels reçus sous la forme IP en onde cellulaire;
- ATTENDU que le projet prend fin le 31 janvier 2024 et que les employés membres du projet sont très satisfaits dudit logiciel et confirment que ce dernier répond aux besoins exprimés;
- ATTENDU que les coûts associés aux licences du logiciel Rainbow représentent un montant de 101.52 \$ par licence, excluant les taxes applicables, et que sept (7) membres de l'équipe désirent utiliser cette application;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat de sept (7) licences du logiciel Rainbow, tel que soumis par l'entreprise SSP Télécom inc., représentant un montant de 701.64 \$, excluant les taxes applicables ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2024 au poste budgétaire numéro 02-65903-414 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.4 Évaluation foncière

5.4.1 CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE – RECOMMANDATION DU COMITÉ ÉVALUATION FONCIÈRE

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 30 janvier 2024.

5.4.2 EXAMEN DU RÔLE D'ÉVALUATION – ÉQUILIBRATION FACULTATIVE ET OBLIGATOIRE – MANDAT À LA FIRME SERVITECH

CA-2024-01-014

ATTENDU la résolution numéro 2020-08-146, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 août 2020, octroyant le contrat de services professionnels en évaluation foncière 2021-2024 à la firme Servitech Inc.;

ATTENDU que le rôle triennal d'évaluation foncière 2025-2026-2027 des Municipalités de Chénéville, de Lac-Simon, de Lac-des-Plages, de Namur, de Saint-Sixte, de Val-des-Bois et de la Ville de Thurso a été évalué par la firme Servitech Inc. Une recommandation leur a été soumise quant à l'équilibrage facultative de ce dernier;

ATTENDU les décisions prises par lesdites municipalités, par voie de résolution, quant à la reconduction de leur rôle ou l'équilibrage de ce dernier;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires de mandater la firme Servitech Inc. pour réaliser l'équilibrage du rôle d'évaluation 2025-2026-2027 des Municipalités de Chénéville, de Lac-Simon, de Lac-des-Plages, de Namur, de Saint-Sixte, de Val-des-Bois et de la Ville de Thurso conditionnellement à l'obtention des extraits de résolution desdites municipalités confirmant leur décision à cet égard;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 24 janvier 2024;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

c.c. Monsieur Stéphane Roy, É.A., directeur du département d'équilibrage, Servitech Inc.



6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 PRIORITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR L'ANNÉE 2024 - ADOPTION

CA-2024-01-015

ATTENDU que la MRC de Papineau poursuit sa vision établie au sein de sa Planification stratégique 2024-2028, laquelle consiste à intervenir et investir dans la lutte contre les changements climatiques et la préservation de sa biodiversité, tout en mettant en œuvre des actions fortes pour offrir un milieu de vie de qualité et prospère sur le plan économique, social et environnemental;

ATTENDU le règlement numéro 065-2004, adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 mai 2004, concernant la délégation de certaines compétences au Comité administratif;

ATTENDU que le budget 2024 de la MRC de Papineau a été adopté par voie des résolutions numéro 2023-11-221, 2023-11-222, 2023-11-223 et 2023-11-224 lors de la séance tenue le 22 novembre 2023;

ATTENDU les mandats confiés au Comité administratif par le Conseil des maires dans le cadre des discussions tenues lors de la préparation des prévisions budgétaires 2024 de la MRC;

ATTENDU le document déposé dans le cadre de la présente séance concernant les priorités 2024 du Comité administratif, lequel a été élaboré en fonction, notamment des mandats confiés par le Conseil des maires;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif adopte ses priorités pour l'année 2024, telles que présentées dans le document déposé dans le cadre de la présente séance conformément aux mandats confiés par le Conseil des maires, notamment;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.1.2 COMMISSIONS, COMITÉS ET CONSEIL DES MAIRES SANS PAPIER

CA-2024-01-016

ATTENDU l'adoption de la Planification stratégique 2023-2028 de la MRC de Papineau par le Conseil des maires lors de la séance tenue le 19 avril 2023 (résolution numéro 2023-04-068) ;

ATTENDU que l'action 27 au plan stratégique vise à « *procéder au virage numérique pour améliorer les pratiques internes et les services offerts* »;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU la résolution numéro 2023-06-145, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le juin 2023, adoptant le plan d'action de développement durable de la MRC de Papineau 2024-2028 ;

ATTENDU qu'une des actions de l'objectif 7.2 de ce plan mentionne l'action suivante : « *mettre en œuvre l'article 2.6 – Critères d'achat écoresponsable de la Politique d'achat de la MRC de Papineau* » ;

ATTENDU que la Politique d'achat écoresponsable actuellement en vigueur incite la MRC de Papineau à réduire l'achat d'équipement et de papeterie lorsque possible ;

ATTENDU que les documents sont déjà disponibles sur l'outil technologique « OneDrive » pour la majorité des comités, des commissions, du Comité administratif et du Conseil des maires;

ATTENDU que cette mesure permettra une économie de temps et d'argent pour l'administration de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires de tenir les rencontres du Comité administratif, du Conseil des maires, des comités et des commissions de la MRC de Papineau sans papier, dans la mesure du possible ;

QUE :

Le sujet soit inscrit au Conseil des maires prévu le 24 janvier 2024 pour considération ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 350^E ANNIVERSAIRE DE LA SEIGNEURIE PETITE NATION - OCTROI D'UN MANDAT À TITRE DE CHARGÉ DE PROJET – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 30 janvier 2024.

6.3 Développement économique

6.3.1 FONDS DE VISIBILITÉ EN PETITE NATION – PRODUCTIONS LES DEUX VALLÉES – PETITE NATION EN FÊTE 2024

CA-2024-01-017

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que le budget 2024 de la MRC de Papineau a été adopté par voie des résolutions numéro 2023-11-221, 2023-11-222, 2023-11-223 et 2023-11-224 lors de la séance tenue le 22 novembre 2023;



- ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action 2023-2028 en lien avec la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235 ;
- ATTENDU que le Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et événements 2024 a été renouvelé par le Conseil des maires le 20 décembre 2023, comme stipulé dans la résolution numéro 2023-12-281 ;
- ATTENDU que par le biais de ce fonds, la MRC de Papineau souhaite accroître l'achalandage touristique sur le territoire lors des festivals et événements en soutenant, notamment les activités promotionnelles ;
- ATTENDU que les Productions Les 2 Vallées ont soumis une demande pour l'événement « Petite Nation en Fête » qui se tiendra du 14 au 17 août 2024 à Thurso et mettra en vedette des artistes de renommée au Québec, des groupes locaux ainsi que plusieurs sommeliers du Québec, laquelle représente un montant de 2 500 \$;
- ATTENDU que la visibilité offerte par le biais du plan et les retombées de ces événements seront bénéfiques pour le territoire ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le versement d'un montant de 2 500 \$, provenant du Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et événements 2024 aux Productions les 2 Vallées pour l'événement « Petite Nation en Fête » en échange de la visibilité prévue auxdits plans dans le cadre des événements ;

QUE :

La contribution de la MRC soit et est financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62200-993 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.2 SUBVENTION PARCOURS PME 5.0 – 2^E COHORTE AVEC L'ÉCOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC – EXPERTS CONSEILS

CA-2024-01-018

- ATTENDU que le programme Accès Entreprise Québec est mis en place depuis le début du mois de septembre 2021 grâce à l'embauche de deux nouvelles ressources ;
- ATTENDU que le mandat de la conseillère aux entreprises et à l'accueil et de la commissaire au développement économique est, entre autres, d'accompagner les entreprises du territoire et de connaître leurs réalités, leurs besoins ainsi que leurs enjeux ;
- ATTENDU la subvention de 100 000\$ accordée dans le cadre du programme Accès Entreprise Québec pour l'année 2020-2021, laquelle peut servir à différentes fins reliées à des honoraires professionnels ou des services d'experts conformément à l'autorisation obtenue du ministère de l'Économie et de l'Innovation ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que la transformation numérique est particulièrement importante dans le contexte actuel et qu'à cet égard, l'École des entrepreneurs du Québec (ÉEQ) organise une 2^e cohorte de son Parcours PME 5.0, afin d'optimiser le processus des entreprises, laquelle débute le 6 février 2024 ;

ATTENDU le succès constaté pour les quatre (4) entreprises accompagnées sur le territoire de la MRC dans le cadre de la première cohorte organisée par ÉEQ ;

ATTENDU que le parcours offert est d'une valeur de 675 \$ par entreprise (500 \$ pour un membre Desjardins) et qu'à cet effet, le Service de développement du territoire recommande l'affectation d'une somme de 1 500 \$ pour aider les cinq (5) premières entreprises du territoire qui seront admissibles au dit parcours, soit un montant de 300 \$ par entreprise ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'affectation d'un montant de 1 500 \$ pour l'inscription d'un maximum de cinq (5) entreprises au Parcours PME 5.0 – 2^e Cohorte de l'École des entrepreneurs du Québec (300 \$ de subvention par entreprise) ;

QUE :

Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget lié au programme Accès Entreprise Québec (année 2020-2021) au poste budgétaire numéro 02-62203-999. Le versement sera effectué auprès d'ÉEQ ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

6.3.3 GESTION DES FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI), FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS), PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PAUPME) – RADIATION DE PRÊTS

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 30 janvier 2024.

6.3.4 AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CA-2023-12-350 – ENTENTE ANNUELLE AVEC MÉDIALO – AJUSTEMENT DU MONTANT – AUTORISATION

CA-2024-01-019

ATTENDU la résolution numéro CA-2023-12-350, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 décembre 2023, autorisant la conclusion d'une entente annuelle avec Médialo dans le cadre de la stratégie de communication de la MRC;

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender ladite résolution puisqu'un montant additionnel de 1 070 \$ doit être autorisé dans le cadre de ladite entente;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :



Le Comité administratif amende la résolution numéro CA-2023-12-350 et autorise la dépense additionnelle de 1 070 \$ liée à la conclusion d'une entente annuelle avec Médialo dans le cadre de la stratégie de communication de la MRC;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente demande et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.5 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DU PROGRAMME CRÉAVENIR OUTAOUAIS – AUTORISATION

CA-2024-01-020

ATTENDU que l'éducation, l'accompagnement et le développement des jeunes s'inscrivent dans la mission, la vision et les valeurs du Mouvement Desjardins, dont font partie les Caisses participantes;

ATTENDU que la MRC de Papineau a le mandat de susciter des projets, de prodiguer des conseils et de former, d'accompagner et d'orienter les promoteurs de la région, en collaboration avec ses partenaires;

ATTENDU que les Caisses participantes, le Centre Desjardins Entreprises-Outaouais et la MRC de Papineau ont des objectifs communs en matière d'éducation, de soutien, de promotion ainsi que de développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes;

ATTENDU que les Caisses participantes ne visent en aucun cas à prendre la place de l'État ou des organismes existants, mais souhaitent apporter un soutien à leur milieu, tel que décrit dans la Convention de partenariat du programme Créavenir Outaouais déposée dans le cadre de la présente séance à titre d'annexe;

ATTENDU que les Caisses participantes, le Centre Desjardins Entreprises-Outaouais et la MRC de Papineau souhaitent partager leur expertise respective;

ATTENDU que les Caisses participantes, le Centre Desjardins Entreprises-Outaouais et la MRC de Papineau désirent établir les conditions et les modalités de leur partenariat de même que leurs responsabilités respectives à l'intérieur de celui-ci;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte la Convention de partenariat du programme Créavenir Outaouais déposée par le Mouvement Desjardins réunissant les Caisses participantes et le Centre Desjardins Entreprises-Outaouais;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.6 DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE – BUDGET 2024



6.3.6.1 ACHAT DE PUBLICITÉ POUR LA SAISON HIVERNALE - ÉVÉNEMENTS ATTRACTIONS QUÉBEC – AUTORISATION

CA-2024-01-021

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent soixante mille dollars (160 000\$) a été prévue au budget 2024 pour le développement touristique du territoire de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023, est la promotion du territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que la participation de la MRC, dans le cadre d'outils de promotion avec Événements Attractions Québec, fait partie du plan de communication découlant de la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique;

ATTENDU qu'Événements Attractions Québec fait une campagne mix média intitulée « Quoi faire au Québec-hiver 2024 »;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise une dépense de 5 656 \$, excluant les taxes applicables, pour l'achat du forfait Bronze dans le cadre de la campagne organisée par Événements Attractions Québec, lequel inclut :

- Web Magazines - Quoi faire cet hiver / Enjoy winter in Quebec
 - Section en intégration au contenu
 - 4 suggestions << Quoi faire >>
 - 1 semaine d'affichage en page d'accueil
- Sites Quebecvacances.com / Quebecgetaways.com
 - Fiche Haute-Performance
 - 10 en points de classement
 - Reportage
 - Article sur la région
 - Publicisé dans le Bulletin Quoi faire au Québec et Facebook
 - Régions à explorer ce mois-ci
 - 1 mois d'affichage de la région dans une landing page mensuelle
- Bulletins - Quoi faire au Québec / Enjoy Quebec
 - Intégration du reportage
 - Envoi dédié – Aléatoire-Infolettre exclusive à notre région- 35k abonnés (fr.)
- Médias sociaux (Marché du Québec et/ou de l'Ontario et nord-est des États-Unis)
 - Publicité personnalisée - Web Magazine-1 semaine
 - Publicité personnalisée – Reportage-1 semaine

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62009-690 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.



6.3.6.2 PROJET « 148 EN FOLIE » ÉDITION 2024 – MANDAT AU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - AUTORISATION

CA-2024-01-022

ATTENDU le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'un montant résiduel de cinq mille cent trente-neuf dollars (5 139 \$) provenant du budget dédié à la revitalisation de la route 148 (poste budgétaire numéro 02-62008-996) est disponible ;

ATTENDU que le projet « 148 en Folie » est implanté dans les municipalités situées sur la route 148 depuis de nombreuses années;

ATTENDU que le projet « 148 en Folie » fait partie du plan d'action touristique de la MRC de Papineau, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'agente de développement touristique à collaborer avec les municipalités locales du territoire dans le cadre de l'organisation et la tenue du projet « 148 en Folie », édition 2024;

QUE :

Les transactions financières requises dans le cadre de la réalisation de ce projet soient autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62008-996, lesquelles représentent une somme approximative de 5 139 \$;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.6.3 MISE À JOUR ET IMPRESSION D'UNE CARTE PROMOTIONNELLE ESTIVALE – AUTORISATION

CA-2024-01-023

ATTENDU qu'une enveloppe de cent soixante mille dollars (160 000\$) a été prévue au budget 2024 de la MRC pour le développement du secteur touristique conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023, est la promotion du territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que la création et l'impression d'une carte promotionnelle touristique sont des actions proposées dans le plan d'action touristique;

ATTENDU qu'une mise à jour de la carte et l'impression de copies ont été effectuées à l'été 2023, comme le stipule la résolution numéro CA-2023-02-045;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que cet outil promotionnel est fortement demandé par le Centre d'information touristique situé à Montebello et dans les autres commerces accueillant les visiteurs ;

ATTENDU que cet outil sera utile et utilisé par toutes les entreprises touristiques du territoire de la MRC de Papineau

ATTENDU que cet outil promotionnel incite les visiteurs et les touristes à se promener sur tout le territoire de la MRC de Papineau ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'octroi des contrats liés à la mise à jour et à l'impression de la carte promotionnelle touristique 2024 en Petite Nation, version estivale, pour un coût total de 12 000 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62009-690 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.6.4 PROMOTION TOURISTIQUE – CRÉATION DE CONCOURS POUR L'ANNÉE 2024

CA-2024-01-024

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent soixante mille dollars (160 000\$) a été prévue au budget 2024 de la MRC pour le développement du secteur touristique conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023, est la promotion du territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que les concours sont une façon originale de promouvoir la destination tout comme les différents attraits du territoire;

ATTENDU la possibilité de créer lesdits concours en partenariat avec la Presse touristique, et sur les médias sociaux de la MRC;

ATTENDU qu'il s'agit d'une manière efficace et prouvée pour augmenter l'achalandage sur les médias sociaux de la MRC de Papineau;

ATTENDU que des entreprises du territoire seront sollicitées pour les prix à gagner afin d'établir des partenariats avec elles ;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme



et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise une dépense de 5 000 \$ pour la réalisation de concours durant l'année 2024, conformément à la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC de Papineau;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2024 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62009-690 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 MODIFICATION À L'ENTENTE DE PAIEMENT AVEC MAXXUM CONCERNANT L'ÉLABORATION DU PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 30 janvier 2024.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

6.6 Transport

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

7. CORRESPONDANCE

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

8.1 APPUI À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – DÉNONCIATION DES IMPACTS DE LA LOI MODERNISANT DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 24 janvier prochain pour considération.

8.2 APPUI À LA MRC DU GRANIT – FINANCEMENT DES CENTRES DE RÉPARTITION SECONDAIRES 9-1-1 INCENDIE

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 24 janvier prochain pour considération.



8.3 APPUI À LA MRC DU GRANIT – COUVERTURE CELLULAIRE ET EXIGENCES QUANT À LA MODERNISATION DU SERVICE 9-1-1

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 24 janvier prochain pour considération.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE JANVIER À DÉCEMBRE 2024

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de janvier à décembre 2024.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 24 JANVIER 2024

Les membres du Comité administratif conviennent qu'une activité aura lieu le 24 janvier 2024 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

13h30 à 14h30 Contrat de services professionnels en évaluation foncière conclu avec la firme Servitech Inc. 2021-2024 – Fin dudit contrat prévue le 31 décembre 2024 (discussions)

Les employés de la MRC présents quittent la présente séance. Il est 16h45

5.2.1 CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – PROPOSITION D'ADDENDUM

CA-2024-01-025

ATTENDU la résolution numéro 2015-12-225, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le décembre 2015, relative à la nomination de madame Roxanne Lauzon à titre de directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2020-01-004, adoptée lors de la séance du Conseil des maires prévue le 22 janvier 2020, relative à l'adoption de la Politique de gestion des ressources humaines pour les responsables de services et les cadres de la MRC ;

ATTENDU la résolution numéro 2020-01-008, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2020, relative à la prolongation du contrat de travail de la greffière-trésorière et directrice générale pour une période de trois (3) ans ;

ATTENDU la résolution numéro 2023-12-271, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 décembre 2024, mandatant le Comité administratif à conclure un addendum avec la direction générale ;

ATTENDU la proposition d'addendum au contrat de travail de la greffière-trésorière et directrice générale présentée dans le cadre de la présente séance;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'addendum au contrat de travail de la greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, conformément à la proposition déposée dans le cadre de la présente séance;



ET QUE :

Le Préfet et le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

10. SUJETS DIVERS

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2024-01-026

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet